

## Reconnaissance de paternité enfant d'étranger

Par fredbkk, le 15/08/2015 à 04:30

Bonjour,

J'ai une amie ivoirienne qui vit en France depuis 12 ans avec une carte de résident et son conjoint est également ivoirien. Elle a donné naissance à un enfant en France mais son père vivant en Cote d'Ivoire n'a pas pu le reconnaitre auprès des autorités françaises et lui donner son nom puisque le consulat de France en Cote d'Ivoire a refusé qu'il fasse cette démarche avançant que ce service était réservée aux français. Le père ne peut pas venir en France. Que peuvent-ils faire ? Y-a-t-il une solution, un recours en sachant que ni la mère, ni l'enfant ni le père n'a la nationalité française ?

Merci

Par moisse, le 15/08/2015 à 07:16

La père s'adresse aux autorités ivoiriennes pour reconnaître son enfant. La France n'est en rien concernée.

Par fredbkk, le 15/08/2015 à 08:35

Oui je comprends c'est normal... Merci. Cdt

## Par jibi7, le 15/08/2015 à 17:29

" Elle a donné [fluo]naissance à un enfant en France [/fluo]mais son père vivant en Cote d'Ivoire n'a pas pu le reconnaitre auprès des autorités françaises"

si l'enfant est né en France (il y a combien de temps ?) il a des droits en France ... et sa mère peut etre au titre de parent d'un enfant né en France ....etc..

voir sur les sites de l'état civil de Nantes si vous ne trouvez pas des précisions..

## Par amajuris, le 15/08/2015 à 20:11

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien relatif à la possibilité d'acquisition de la nationalité française d'un enfant né en france de parents étrangers:

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F295.xhtml salutations

Par fredbkk, le 16/08/2015 à 03:49

Merci beaucoup